

**ASSOCIATION CANADIENNE FRANÇAISE DE
L'ONTARIO RÉGION TEMISKAMING**

ÉTATS FINANCIERS

(Examen – préparé sans audit)

31 MARS 2026

RAPPORT DE MISSION D'EXAMEN DU PROFESSIONNEL EN EXERCICE INDÉPENDANT

Au conseil d'administration :

Nous avons effectué l'examen des états financiers ci-joints de l'Association Canadienne Française de l'Ontario Région Temiskaming qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2026, et les états des résultats, et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Responsabilité de la direction à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les entreprises à capital fermé, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité du professionnel en exercice

Notre responsabilité consiste à exprimer une conclusion sur les états financiers ci-joints en nous fondant sur notre examen. Nous avons effectué notre examen conformément aux normes d'examen généralement reconnues du Canada, qui exigent que nous nous conformions aux règles de déontologie pertinentes.

Un examen d'états financiers conforme aux normes d'examen généralement reconnues du Canada est une mission d'assurance limitée. Le professionnel en exercice met en œuvre des procédures qui consistent principalement en des demandes d'informations auprès de la direction et d'autres personnes au sein de l'entité, selon le cas, ainsi qu'en des procédures analytiques, et évalue les éléments probants obtenus.

Les procédures mises en œuvre dans un examen sont considérablement plus restreintes en étendue que celles mises en œuvre dans un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, et elles sont de nature différente. Par conséquent, nous n'exprimons pas une opinion d'audit sur les états financiers.

Conclusion

Au cours de notre examen, nous n'avons rien relevé qui nous porte à croire que les états financiers ne donnent pas, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Association Canadienne Française de l'Ontario Région Temiskaming au 31 mars 2026, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Kemp Elliott & Blair LLP

New Liskeard (Ontario)
Le 20 octobre, 2026

Kemp Elliott & Blair LLP
Comptables professionnels agréés
Comptables publiques autorisés

ASSOCIATION CANADIENNE FRANÇAISE DE L'ONTARIO

RÉGION TEMISKAMING

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

AU 31 MARS 2026

(Examen – préparé sans audit)

	2026	2025
ACTIF		
Actif à court terme		
Encaisse - note 3	\$ 141,717	\$ 132,203
Comptes débiteurs - note 4	12,607	10,551
	<u>154,324</u>	<u>142,754</u>
Immobilisations - note 5	<u>59,303</u>	<u>1,546</u>
	<u>\$ 213,627</u>	<u>\$ 144,300</u>
PASSIF ET ACTIF NET		
Passif à court terme		
Comptes fournisseurs et charges à payer	\$ 33,089	\$ 9,274
Revenu reporté - note 6	25,000	34,453
	<u>58,089</u>	<u>43,727</u>
Passif à long terme		
Revenu reporté de capital - note 7	<u>63,618</u>	<u>-</u>
Passifs Totaux	<u>121,707</u>	<u>43,727</u>
Actif Net	<u>91,920</u>	<u>100,573</u>
	<u>\$ 213,627</u>	<u>\$ 144,300</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante de ces états financiers

Approuvé au nom du conseil d'administration:

Signé par :

 Annik Bouchard
 Présidente

Signé par :

 Lise Turgeon
 Trésorière

ASSOCIATION CANADIENNE FRANÇAISE DE L'ONTARIO RÉGION TEMISKAMING

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET

POUR L'EXERCISE CLOS LE 31 MARS 2026

(Examen – préparé sans audit)

	2026 Total	2025 Total
Solde au début de l'exercice	\$ 100,573	\$ 61,496
Excédent des revenus par rapport aux dépenses	(8,653)	39,077
Solde de fin d'exercice	\$ 91,920	\$ 100,573

Les notes complémentaires font partie intégrante de ces états financiers

ASSOCIATION CANADIENNE FRANÇAISE DE L'ONTARIO

RÉGION TEMISKAMING

ÉTAT DES RÉSULTATS

POUR L'EXERCISE CLOS LE 31 MARS 2026

(Examen – préparé sans audit)

	2026 Total	2025 Total
Revenu		
Activités sociales	\$ 16,702	\$ 11,859
Dons et commandites	24,010	34,941
Intérêts gagnés	215	303
Subventions fédérales		
EDSC	80,500	80,500
IRCC	212,700	-
Subventions provinciales - Fondation Trillium	-	20,000
Carrefour Francophone de Sudbury	-	4,777
Autres revenus	11,009	10,336
Festival des Folies Franco-Fun	23,423	43,843
Total revenus	368,559	206,559
Dépenses		
Activités sociales	79,842	46,596
Amortissement	21,766	2,224
Assurances	4,523	2,511
Congrès, formation et déplacements	18,545	2,688
Dons	-	175
Loyer	11,023	9,822
Papeteries et fournitures	6,614	1,626
Publicité	5,431	200
Salaires et bénéfices	206,535	87,302
Téléphone et électricité	3,114	3,990
Vérification et frais légaux	11,411	7,327
Autres dépenses	8,408	3,021
	377,212	167,482
Excédent des revenus par rapport aux dépenses	\$ (8,653)	\$ 39,077

Les notes complémentaires font partie intégrante de ces états financiers

ASSOCIATION CANADIENNE FRANÇAISE DE L'ONTARIO

RÉGION TEMISKAMING

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

POUR L'EXERCISE CLOS LE 31 MARS 2026

(Examen – préparé sans audit)

	2026	2025
Activités de fonctionnement		
Excédent des revenus par rapport aux dépenses	\$ (8,653)	\$ 39,077
Élément n'affectant pas la trésorerie		
Amortissement	21,766	2,224
Amortissement des revenus reporté de capital	(15,906)	-
Total de l'ajustement	(2,793)	41,301
Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement		
Comptes débiteurs	(2,056)	(4,861)
Comptes fournisseurs et charges à payer	23,815	1,708
Revenu reporté	(9,453)	2,146
	12,306	(1,007)
Trésorerie provenant des activités opérationnelles	9,513	40,294
Activité d'investissement		
Achats d'immobilisations	(79,523)	(1,857)
Activités de financement		
Apports en capital différés reçus	79,524	-
Diminution nette de la trésorerie	9,514	38,437
Trésorerie et équivalents de trésorerie, au début de l'exercice	132,203	93,766
Trésorerie et équivalents de trésorerie, à la fin de l'exercice	\$ 141,717	\$ 132,203

Les notes complémentaires font partie intégrante de ces états financiers

ASSOCIATION CANADIENNE FRANÇAISE DE L'ONTARIO

RÉGION TEMISKAMING

NOTES COMPLÉMENTAIRES

POUR L'EXERCISE CLOS LE 31 MARS 2026

(Examen – préparé sans audit)

L'Association Canadienne Française De L'Ontario Region Temiskaming est constituée en vertu des lois de l'Ontario sans capital-actions dont le but est de promouvoir les arts et la culture francophone dans la région du Témiskaming ontarien. L'association est classée comme un organisme de bienfaisance canadien enregistré en vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu et son siège social est situé à New Liskeard, Ontario.

1. Principales méthodes comptables

L'Association applique les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

(i) Constatations des produits

L'Association applique la méthode du report pour la comptabilisation des contributions. Les contributions affectées sont comptabilisées en tant que produits au cours de l'exercice où les dépenses correspondantes sont engagées. Les contributions non affectées sont comptabilisées en tant que produits lorsqu'elles sont reçues ou à recevoir, sous réserve que le montant à percevoir puisse être raisonnablement estimé et que son recouvrement soit raisonnablement assuré.

L'organisation est financée principalement par des subventions fédérales provenant d'Emploi et Développement social Canada et d'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada. Les subventions de fonctionnement sont comptabilisées comme des revenus pour la période à laquelle elles se rapportent. Les autres subventions approuvées mais non encore reçues à la clôture de l'exercice font l'objet d'une comptabilisation à recevoir. Lorsqu'une partie d'une subvention se rapporte à une période ultérieure, elle est comptabilisée en tant que produit reporté et reconnue au cours de cette période ultérieure.

Les dons, les parrainages et les fonds collectés sont comptabilisés au moment de leur réception.

Les revenus issus d'activités sociales et d'autres ventes sont comptabilisés lors de la livraison des biens ou de la prestation des services.

(ii) Trésorerie et équivalents de trésorerie

Les liquidités se composent des soldes détenus auprès d'institutions financières, et les équivalents de trésorerie correspondent à des instruments financiers très liquides.

(iii) Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. L'organisation calcule des amortissements selon des taux établis de manière à amortir le coût des immobilisations sur leur durée d'utilité estimée. Aucun amortissement n'est comptabilisé au cours de l'exercice de la sortie d'un actif. Les taux d'amortissement annuels sont les suivants:

	Méthode	Taux
Améliorations locatives	Linéaire 5 ans	
Équipement	Dégressif	20%
Équipement informatique	Dégressif	55%

(iv) Matériel et services reçus à titre de dons

Les immobilisations et les placements reçus à titre de dons sont comptabilisés dans les états financiers à leur juste valeur à la date du don. Le matériel et les services reçus à titre de dons ne sont pas comptabilisés, à moins que leur juste valeur marchande ne puisse être facilement déterminée. À l'exception du bénévolat, ce matériel et ces services ne sont pas significatifs.

ASSOCIATION CANADIENNE FRANÇAISE DE L'ONTARIO RÉGION TEMISKAMING

NOTES COMPLÉMENTAIRES

POUR L'EXERCISE CLOS LE 31 MARS 2026

(Examen – préparé sans audit)

1. Principales méthodes comptables, suite

(v) **Revenu reporté**

L'Association reçoit certains montants en vertu d'accords de financement qui ne peuvent être utilisés que dans le cadre de certains programmes ou dans la prestation de services et de transactions spécifiques. Ces montants sont enregistrés comme produits reportés et sont comptabilisés comme produits au cours de l'exercice au cours duquel les critères d'admissibilité ont été remplis, sauf lorsque des stipulations sont présentes et dans la mesure où le transfert donne lieu à une obligation qui correspond à la définition d'un passif.

(vi) **Apports reportés**

Les dons et les subventions destinés à l'acquisition d'immobilisations sont reportés et amortis sur la durée de vie utile des immobilisations auxquelles ils se rapportent.

(vii) **Aide gouvernementale**

Les subventions gouvernementales et autres subventions relatives aux immobilisations sont comptabilisées à titre d'aide gouvernementale reportée et sont amorties sur la même base que les immobilisations connexes. Les subventions de fonctionnement sont comptabilisées en réduction des dépenses d'exploitation.

(viii) **Utilisation d'estimations**

La préparation des états financiers exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. Les principales estimations portent sur la ventilation des charges aux projets et activités.

(ix) **Instruments financiers**

Mesures

L'organisation évalue initialement ses actifs et passifs financiers à la juste valeur.

Par la suite, l'organisation évalue tous ses actifs et passifs financiers au coût ou au coût amorti, à l'exception des investissements dans des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif, qui sont évalués à la juste valeur. Les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans l'excédent (ou le déficit) net au cours de la période où elles surviennent.

Les actifs financiers évalués au coût amorti comprennent la trésorerie et les comptes clients.

Les passifs financiers évalués au coût amorti comprennent les comptes fournisseurs, les charges à payer et les produits différés.

L'organisation n'a désigné aucun actif financier ni passif financier pour être évalué à la juste valeur.

Altération

Pour les actifs financiers évalués au coût ou au coût amorti, l'entité détermine s'il existe des indices d'une éventuelle perte de valeur. Lorsqu'un tel indice est relevé et que l'entité conclut qu'une évolution défavorable significative est survenue au cours de la période concernant le calendrier ou le montant attendus des flux de trésorerie futurs, une dépréciation est comptabilisée dans l'excédent (ou le déficit) net. Une perte de valeur précédemment comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise, dans la limite de l'amélioration constatée. La valeur comptable de l'actif financier ne peut excéder le montant qui aurait été inscrit à la date de la reprise si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée antérieurement. Le montant de cette reprise est comptabilisé dans l'excédent (ou le déficit) net.

ASSOCIATION CANADIENNE FRANÇAISE DE L'ONTARIO RÉGION TEMISKAMING

NOTES COMPLÉMENTAIRES

POUR L'EXERCISE CLOS LE 31 MARS 2026

(Examen – préparé sans audit)

1. Principales méthodes comptables, suite

(ix) Instruments financiers, suite

Coûts de transaction

L'entité comptabilise ses coûts de transaction dans l'excédent net au cours de la période où ils sont engagés. Toutefois, les instruments financiers qui ne seront pas évalués ultérieurement à la juste valeur sont ajustés des coûts de transaction directement attribuables à leur création, à leur émission ou à leur prise en charge.

2. Instruments financiers

Risques et concentrations

L'organisation est exposée à divers risques par l'intermédiaire de ses instruments financiers. L'analyse suivante permet de mesurer l'exposition aux risques de l'organisation ainsi que les concentrations de ces risques à la date de clôture du bilan.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier occasionne une perte financière à l'autre partie en ne s'acquittant pas d'une obligation. L'organisation est exposée au risque de crédit sur ses créances clients. Elle minimise ce risque en veillant à un recouvrement rapide et en passant en pertes les montants jugés irrécouvrables.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'une entité éprouve des difficultés à honorer les obligations liées à des passifs financiers qui doivent être réglés par la remise de trésorerie ou d'un autre actif financier. L'organisation est exposée à ce risque principalement en ce qui concerne ses dettes fournisseurs. Elle gère le risque de liquidité découlant de ces dettes en conservant des liquidités et en investissant dans d'autres actifs liquides.

3. Encaisse

	2026	2025
Opération	\$ 123,159	\$ 87,822
Les amies de L'ACFO	14,767	12,088
Le Festival des Folies Franco-Fun	3,791	32,293
	<u>\$ 141,717</u>	<u>\$ 132,203</u>

4. Comptes débiteurs

Les comptes débiteurs de l'exercice visé et de l'exercice précédent se composent de remboursements de TVH à recevoir et de subventions à recevoir. Aucune provision pour créances douteuses n'est requise.

ASSOCIATION CANADIENNE FRANÇAISE DE L'ONTARIO

RÉGION TEMISKAMING

NOTES COMPLÉMENTAIRES

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2026

(Examen – préparé sans audit)

5. Immobilisations

	Coût	Amort. Cumulé	2026 Coût Amorti	2025 Coût Amorti
Améliorations locatives	\$ 66,433	\$ 13,286	\$ 53,147	\$ -
Équipement	38,040	33,532	4,508	845
Ordinateur	19,217	17,569	1,648	701
	<u>\$ 123,690</u>	<u>\$ 64,387</u>	<u>\$ 59,303</u>	<u>\$ 1,546</u>

6. Revenu reporté

Le revenu reportés, mis de côté à des fins spécifiques par la législation, la réglementation ou un accord au 31 mars, sont composés de:

	31 Mars 2025	Fonds Reçus	Revenu Gagnés	31 Mars 2026
Fondation Trillium de l'Ontario	9,453	-	9,453	-
Programme Nouveaux Horizons	25,000	25,000	25,000	25,000
	<u>\$ 34,453</u>	<u>\$ 25,000</u>	<u>\$ 34,453</u>	<u>\$ 25,000</u>

7. Subventions d'immobilisations reportées

Le revenu reportés, mis de côté à des fins spécifiques par la législation, la réglementation ou un accord au 31 mars, sont composés de:

	Coût	Amort. cumulé	Reporté 2026	Reporté 2025
Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada	\$ 79,524	\$ 15,906	\$ 63,618	\$ -

Les fonds utilisés pour l'acquisition d'immobilisations sont constatés à titre de produits sur la durée de vie utile des immobilisations auxquelles ils se rapportent.

8. Passifs éventuels

En vertu des modalités des ententes de financement conclues avec divers organismes gouvernementaux, les contributions reçues par l'organisme pourraient devenir remboursables dans certaines circonstances s'il est établi que les fonds ont été affectés à des dépenses non admissibles ou si d'autres conditions de l'entente n'ont pas été respectées. À la fin de l'exercice, la direction est d'avis que toutes les conditions ont été respectées et que les fonds ont été affectés à des dépenses admissibles.